



COLLÈGE JEHAN FROISSART
1 RUE DES HAUTS BOIS – 59920 QUIÉVRECHAIN
TEL. 03 27 45 44 14 – FAX 03 27 45 61 98
Site internet : collegejehanfroissart.etab.ac-lille.fr

CIRCULAIRE DE RENTRÉE - 5^e

La rentrée des élèves de 5^e aura lieu le **mercredi 6 septembre à 9 h.**

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal et resteront au collège jusqu'à 12 h.

À partir du jeudi 7 septembre, les emplois du temps entrent en application et les élèves demi-pensionnaires doivent rester déjeuner au restaurant scolaire.

Les parents sont cordialement invités à la réunion d'information qui aura lieu le jeudi 7 septembre à 16 h 30, dans la salle culturelle.

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

► Ouverture des secrétariats de direction et d'intendance pendant les vacances scolaires :

- juillet : du lundi 3 juillet au mercredi 12 juillet uniquement de 9 h à 11 h 30
- août : du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre uniquement de 9 h à 11 h 30

► Fournitures scolaires:

Dès la rentrée, l'élève doit disposer de la totalité des fournitures scolaires dont la liste est fournie avec cette circulaire.

► Transport scolaire :

Pour bénéficier du Pass Scolaire subventionné Transvilles et ainsi voyager à raison d'un aller-retour par jour scolaire sur le réseau Transvilles, votre enfant doit résider et être scolarisé dans l'une des 81 communes du réseau Transvilles et habiter à plus de 3 km du collège.

La demande de Pass Scolaire subventionné s'effectue en ligne, sur le site internet de Transvilles dont l'adresse est www.transvilles.com. Cette demande doit être renouvelée tous les ans.

► Bourses nationales de collège :

À la rentrée 2017, le collège innove et facilite les démarches des parents pour la demande de bourse de collège, celle-ci se fera en ligne.

Avant la rentrée de septembre, un guide d'information sera adressé au responsable de chaque enfant inscrit dans l'établissement.

En attendant, si vous n'avez pas d'adresse électronique personnelle, pensez à en créer une. Cette adresse sera indispensable pour activer votre compte utilisateur et effectuer votre demande de bourse en ligne.

► Demi-pension :

L'inscription se fait sur la base d'un forfait de 4 jours par semaine (pas de possibilité de moduler le forfait et obligation de fréquenter le restaurant scolaire sur ces 4 jours). Le changement de régime (demi-pensionnaire ou externe) doit se faire, au plus tard, quinze jours avant la fin du trimestre (soit avant le vendredi 8 décembre 2017, pour le 2nd trimestre et avant le vendredi 16 mars 2018, pour le 3^e trimestre).

Les repas sont facturés au forfait trimestriellement et tout trimestre entamé est dû en totalité.

Une facture, à régler dès réception, sera éditée et envoyée trimestriellement avec déduction automatique des aides éventuelles et des bourses nationales de collège.

Les élèves présentant des allergies alimentaires doivent se faire connaître de l'infirmière scolaire et peuvent bénéficier d'un protocole alimentaire établi par le médecin scolaire.

Les élèves demi-pensionnaires doivent prévoir un cadenas moyen, résistant et de préférence à code, pour fermer leur casier (si le cadenas ferme à clé, un double de clé est à laisser au service de la vie scolaire). Le cadenas est obligatoire sur le casier.

► **Assurance scolaire :**

Une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant votre enfant est obligatoire.

Elle doit également prévoir le rapatriement et couvrir les stages en entreprise.

Dans tous les cas, **une attestation d'assurance doit être fournie au professeur principal, au plus tard, le jour de la rentrée.**

► **Voyages et sorties scolaires :**

Pendant toute sa scolarité au collège, votre enfant sera amené à se déplacer en sortie ou en voyage scolaire en France ou à l'étranger. Pour cela, il est nécessaire, **dès maintenant**, de faire établir les documents suivants le concernant, si vous ne les avez pas ou s'ils ne sont plus en cours de validité:

- **une carte nationale d'identité, un titre d'identité républicain ou un passeport**
- **une carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre caisse de sécurité sociale)**
- **une assurance rapatriement (voir votre assurance)**

► **Éducation Physique et Sportive :**

La tenue d'Éducation Physique et Sportive obligatoire comprend : 1 paire de baskets propres pour les séances au gymnase (qui sera vérifiée à l'entrée dans le gymnase) et 1 tenue de sport (short, t-shirt et pull ou k-way) réservés **EXCLUSIVEMENT** à l'EPS, 1 maillot et 1 bonnet de bain, une serviette pour la natation.

ATTENTION !!!

Veuillez noter que votre enfant ne sera pas admis au collège EN SURVÊTEMENT OU JOGGING.

► **Assistante sociale scolaire :**

Mme DÉPRET est présente au collège le lundi, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le vendredi de 13 h 30 à 16 h.

Les rencontres avec les familles se font de préférence sur rendez-vous au 03 27 45 44 14. Les élèves quant à eux peuvent venir spontanément rencontrer l'assistante sociale.

L'assistante sociale a pour missions :

- d'aider l'élève dans la réussite de son projet éducatif : accueillir, écouter, accompagner et informer l'élève, renforcer l'assiduité scolaire,
- de contribuer à favoriser le lien entre les familles et le collège,
- de favoriser la scolarisation des élèves porteurs d'un handicap,
- de participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger et
- d'instruire les demandes d'aides financières (fonds social collégien): les familles qui le souhaitent peuvent prendre un rendez-vous avec l'assistante sociale afin de demander une aide financière pour le restaurant scolaire, l'achat d'une tenue de sport (pour l'EPS), l'achat de fournitures scolaires, mais également pour une participation financière à un voyage scolaire. Chaque demande sera étudiée individuellement en commission.

► **Foyer Socio-Éducatif :**

Le Foyer Socio-Éducatif (FSE), géré par un comité d'élèves et d'adultes, a pour but de promouvoir des actions en faveur des élèves : enrichir le fonds documentaire du Centre d'Information et d'Orientation (CDI), proposer des sorties à moindre coût, financer des animations au collège (venue d'un écrivain, etc.), des clubs et des classes à projets.

L'argent vient des subventions diverses (SIVOM, collège), des actions réalisées par les élèves, des dons éventuels et ... des cotisations des élèves. **L'adhésion annuelle est de 2 €.**

À QUIÉVRECHAIN, le 20/06/2017

Le Principal,

Daniel CAZENEUVE